



République Française
Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 26 juin 2025 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 19 juin 2025.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, Mme MEFTAH, Mme DIMPRE, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR et M. MECHIN.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CIUDAD-KADI, M. DEDIANNE Alain, M. GIRAULT, M. BOICHE et Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI avaient respectivement donné procuration à Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. BOURDOUNE, M. TEXIER, Mme FAULE et M. DAPOIGNY.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël et Mme SEDIRA.

Excusé : M. SANDRAS.

Secrétaire de séance : Mme LOISEAU MONFOURNY Nicole

N° 2025-104 : INTERNAT RURAL : BAIL EMPHYTÉOTIQUE :

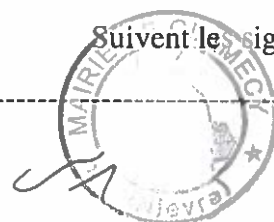
Monsieur le Maire rappelle le projet de transformation du bâtiment, ancienne maison du directeur de l'hôpital, propriété du Centre Hospitalier de Clamecy et situé Route de Beaugy en internat rural. Ce projet a pour objectif de mettre à disposition un hébergement temporaire à destination des professionnels de santé de passage, contribuant ainsi à l'amélioration de l'offre de soins sur le territoire.

Afin de permettre la mise en œuvre de ce projet, il est envisagé la signature d'un bail emphytéotique entre le Centre Hospitalier et la Ville de Clamecy.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail emphytéotique à intervenir entre le Centre Hospitalier de Clamecy et la Ville de Clamecy.

Suivent les signatures.



Nicolas BOURDOUNE
Maire